

Congrès de Grenoble
29-31 mars 2016



RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Notre boussole pour 2016-2020

Cette résolution générale s'inscrit dans notre ambition d'une société solidaire et éducative. Elle rassemble nos mandats pour la période qui s'ouvre. Elle nous servira de référence pour faire face aux questions d'actualité qui surgiront. Si elle n'est pas exhaustive et doit être complétée par les mandats spécifiques des syndicats de la Fédération pour ce qui relève de leur champ de syndicalisation, elle est notre engagement commun. Elle s'appuie sur nos valeurs et donne les grands axes et les lignes de force de ce qui fait notre conception partagée de la Société, de l'Éducation et de la défense des Personnels.

PARTIE 1 : PLUS FORTS ENSEMBLE POUR UN MONDE SOLIDAIRE.....	4
I/ <i>Construire un monde solidaire et une Europe sociale.....</i>	4
1/ Dans un monde en mutation, penser l'avenir et agir dès à présent	4
2/ L'Europe sociale, un modèle à bâtir et à valoriser	4
II/ <i>S'engager pour une société humaniste.....</i>	4
1/ La Laïcité : principe non négociable à faire vivre	5
2/ Contrer l'extrême droite.....	5
3/ Face au terrorisme : résister, protéger et combattre	5
4/ Poursuivre la lutte contre toutes les discriminations.....	6
5/ L'égalité femme-homme : une exigence.....	6
6/ Défendre partout les libertés	6
7/ La santé : un enjeu majeur.....	6
8/ Fin de vie.....	6
9/ Pour le droit à l'Éducation.....	7
10/ Garantir l'accès à la culture.....	7
III/ <i>Promouvoir le syndicalisme combatif du réel et de l'optimisme</i>	7
1/ Faire la différence.....	7
2/ Contribuer au rayonnement de l'UNSA	7
3/ UNSA Éducation : ensemble, plus forts !.....	8
A/ Renforcer notre dynamique	8
B/ La syndicalisation : enjeu commun et décisif.....	8
C/ Le développement : tous gagnants.....	8
4/ Favoriser l'engagement militant.....	8
PARTIE 2 : L'AMBITION EDUCATIVE AU CŒUR.....	9
I/ <i>L'Éducation inclusive tout au long de la vie</i>	9
1/ Permettre la réussite de chacune et chacun	9
2/ S'enrichir mutuellement des différences	9
3/ Acquérir et développer les compétences.....	9
4/ Construire une orientation positive.....	10
5/ Offrir plusieurs chances	10
6/ Mobilité européenne et internationale	10
II/ <i>La coéducation et les politiques éducatives</i>	10
1/ Mobiliser les différents acteurs	11
A/ La valorisation de la communauté éducative	11
B/ L'implication des parents	11
C/ La reconnaissance du rôle des éducatrices et éducateurs non scolaires	11
D/ Les apprenants acteurs de leur éducation	11
2/ Donner sens à la dimension éducative des territoires	12
A/ Le renforcement des missions de l'État	12
B/ Les responsabilités des collectivités territoriales	12
3/ Élaborer et développer des politiques éducatives.....	13
A/ Une indispensable implication de toutes et tous les acteurs.....	13
B/ Pour une plus grande mixité sociale et scolaire.....	13
III/ <i>L'Éducation bienveillante, active et citoyenne</i>	13
1/ L'émancipation par une éducation populaire et citoyenne.....	14
2/ Le bien-être par une éducation à la santé et à la citoyenneté.....	14
3/ L'ouverture au monde sensible par une éducation artistique et culturelle.....	14
4/ L'épanouissement personnel par une éducation physique et sportive.....	15
IV/ <i>L'Éducation fondamentale de la maternelle à l'université</i>	15
1/ La reconnaissance de la spécificité de l'école maternelle	15
2/ La consolidation du socle commun de la scolarité obligatoire	15
3/ La construction de parcours modulables dans une articulation bac-3 bac+3	16
4/ La possibilité de poursuite d'études au-delà du bac +3	16
5/ La spécificité justifiée de l'enseignement agricole public.....	16

<i>V/ La recherche pour l'Éducation et la Société</i>	17
1/ La valorisation de l'emploi scientifique.....	17
2/ L'augmentation du financement de la Recherche publique.....	18
3/ La reconnaissance du doctorat.....	18
<i>VI/ L'Éducation et la Formation Professionnelle</i>	18
1/ Faire de la voie professionnelle une voie de réussite	18
2/ Valoriser l'alternance et l'apprentissage comme vecteur d'excellence	18
3/ Articuler les parcours tout au long de la vie professionnelle.....	18
4/ Améliorer la formation professionnelle des éducateurs.....	18
A/ Faire des ESPÉ les leviers de la formation professionnelle et universitaire des personnels d'Éducation.....	19
B/ S'appuyer sur les opérateurs nationaux.....	19
PARTIE 3 : COMBATIFS POUR UN SERVICE PUBLIC RENFORCE ET DES PROFESSIONNELS VALORISES	19
<i>I/ Promouvoir et défendre le Service public</i>	19
1/ Des principes fondamentaux.....	19
2/ Mobilisés et attentifs à la réorganisation administrative et territoriale de l'État	19
3/ Un budget de l'État à la hauteur des missions de Service public.....	20
<i>II/ Affirmer notre modèle de Fonction publique</i>	20
1/ Valoriser le statut général.....	20
2/ Pour une politique de ressources humaines.	21
A/ Des agents reconnus comme des professionnels	21
B/ Une formation tout au long de la carrière.....	21
C/ Pour une mobilité choisie.....	21
D/ Des parcours professionnels et des carrières adaptés.....	21
E/ Santé, sécurité et conditions de travail : réaffirmer les CHSCT et la prévention	22
F/ Un accès élargi à l'action sociale.....	22
G/ Un pouvoir d'achat amélioré.....	22
H/ Temps de travail.....	23
I/ Un dialogue social et des instances de concertation renforcées	23
J/ Une évaluation juste et objective des personnels	23
<i>III/ Agir pour les personnels non-titulaires</i>	23
<i>IV/ Renforcer le réseau des personnels de l'Éducation à l'étranger</i>	24
<i>V/ Défendre les personnels de droit privé</i>	25
1/ Notre responsabilité syndicale.....	25
2/ Des moyens à la hauteur des ambitions	25
3/ Droits des salariés	25
<i>VI/ Pérenniser notre système de retraites et de pensions</i>	25
ANNEXE DES ACRONYMES	27

Partie 1 : Plus forts ensemble pour un monde solidaire

I/ Construire un monde solidaire et une Europe sociale

1/ Dans un monde en mutation, penser l'avenir et agir dès à présent

(a) Dans un monde de plus en plus incertain, en proie à des crises multiples et récurrentes, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres se creuse, **les migrations forcées se multiplient**, les tensions s'accroissent, les conflits s'exacerbent. Du modèle productiviste et du système inégalitaire engendré par la course au profit découlent les crises sociales, énergétiques et environnementales. Tout est lié : un déséquilibre en entraînant un autre. Ainsi, les conséquences du réchauffement climatique sont environnementales mais également sociales et économiques.

(b) Les enjeux auxquels le monde doit faire face sont transnationaux. Un renforcement des instruments internationaux de régulation est indispensable et urgent afin d'en limiter les risques.

(c) Un autre modèle doit émerger. Pour l'UNSA Éducation, les questions économiques, sociales et environnementales sont étroitement liées. L'UNSA Éducation revendique ainsi une société solidaire, organisée autour du respect des libertés, d'une économie solidaire au service de l'Humain et respectueuse de l'environnement.

(d) L'UNSA Éducation considère que l'on peut agir dès à présent et au plus proche. Elle soutiendra notamment les démarches d'économie sociale et solidaire, les initiatives de développement local, la promotion des circuits courts, les processus éco-citoyens, les approches coopératives et collaboratives.

(e) Sur le terrain institutionnel et international, l'UNSA Éducation, au sein de l'IE (Internationale de l'Éducation) et avec l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes) dans le cadre de la Confédération européenne des syndicats (CES), porte sur le terrain international cette exigence d'une mondialisation raisonnée, respectueuse de l'Homme et de l'environnement.

L'UNSA Éducation y dénoncera la localisation des activités économiques fondée essentiellement sur le dumping social.

2/ L'Europe sociale, un modèle à bâtir et à valoriser

(a) Pour l'UNSA Éducation, l'Europe peut être un élément de stabilisation d'un monde désorienté, et le moteur d'une mondialisation maîtrisée. Un nouveau projet politique européen établissant les fondements d'une union entre les peuples de l'Europe doit émerger. Son modèle social et politique est à construire et son espace démocratique à enrichir. Il doit être porteur d'espoir et d'émancipation pour les peuples.

C'est pourquoi, l'UNSA, avec la CES, revendique un changement de cap à travers la campagne « Une nouvelle voie pour l'Europe » axée sur « Un contrat social pour l'Europe » et un « plan pour l'investissement, une croissance durable et des emplois de qualité ».

(b) L'essor des mouvements populistes, xénophobes, nationalistes dans plusieurs pays européens, est une des expressions du délitement de l'idéal européen. Pour la Fédération, il est urgent de reconstruire une Europe politique. Seule une Europe démocratique, citoyenne et sociale permettra de gagner la course de vitesse face au danger du repli sur soi identitaire.

(c) Pour l'UNSA Éducation, cette « nouvelle voie pour l'Europe » devra promouvoir le développement d'un modèle économique et social durable et soutenable, réduisant l'impact négatif des activités humaines sur le climat et l'environnement. Engager l'Europe dans la nécessaire transition énergétique devra se traduire par des créations nouvelles d'emploi.

(d) Les services publics sont facteurs de cohésion et de solidarité. Les orientations européennes actuelles restent marquées par une vision marchande des services publics et un amoindrissement du rôle de l'État régulateur. Pour l'UNSA Éducation, le nouveau contrat social européen doit reconnaître leur rôle spécifique et leurs missions particulières. Pour l'UNSA Éducation, une société réellement inclusive est une société qui offre à toutes et tous les citoyens sans discrimination l'accès à l'ensemble des services publics.

(e) Un contrat social européen impose une réflexion sur l'harmonisation des politiques nationales en matière de salaire minimum, de fiscalité, d'impôts, des protections sociales...

II/ S'engager pour une société humaniste

(a) La société française s'inquiète pour son avenir. Le repli sur soi, la désespérance et le pessimisme progressent, alimentant et alimentés par des projets politiques basés sur la défiance, l'égoïsme et le rejet de l'autre. C'est

pourquoi l'UNSA Éducation souhaite mettre au cœur de son projet l'avènement d'une société humaniste au sein de laquelle les valeurs de justice, de liberté, d'égalité, de laïcité permettent de mieux vivre ensemble.

La République doit aussi être sociale pour être démocratique : le maintien de la cohésion sociale garantit le vivre ensemble. L'UNSA Éducation œuvre à défendre le modèle social et les services qui y contribuent.

(b) À ce titre, l'UNSA Éducation revendique que l'Éducation et la Culture aient une place centrale au sein de la société.

1/ La Laïcité : principe non négociable à faire vivre

(a) Principe constitutionnel, pour l'UNSA Éducation la laïcité est une valeur de la République qui assure le droit à la liberté de conscience et doit garantir la liberté d'expression. Elle constitue une garantie d'égalité et d'émancipation de l'individu. Elle fonde la neutralité des services publics. Elle rejette tout dogmatisme, de quelque nature qu'il soit, comme fondement des lois et des décisions publiques. L'UNSA Éducation s'oppose aussi bien à l'uniformisation des individus qu'à une société conçue comme la juxtaposition de communautés ou de groupes auxquels pourraient être reconnus des droits ou devoirs différents. Au contraire, l'UNSA Éducation souhaite dans le respect des valeurs de la République l'émergence d'une société qui unit et qui permet la cohérence par-delà l'expression des différences. C'est une des conditions pour parvenir à une société inclusive, émancipatrice, plus juste et plus solidaire.

(b) L'UNSA Éducation affirme son attachement à la loi de 1905 sur la séparation entre les églises et l'État, et demande l'abrogation des dispositions qui y dérogent, en Alsace-Moselle, en Guyane, à Mayotte et dans certaines collectivités d'outre-mer.

(c) L'UNSA Éducation rappelle son engagement au sein du CNAL (Comité National d'Action Laïque) qui demeure le collectif opérationnel pour défendre la laïcité sur le terrain scolaire.

(d) La laïcité est garante de la paix civile. C'est pourquoi l'UNSA Éducation combat toutes celles et tous ceux qui l'instrumentalisent pour en faire un vecteur d'exclusion.

(e) L'UNSA Éducation affirme que le service public est le mieux placé pour faire vivre la laïcité dans les champs de l'éducation, c'est pourquoi elle demande l'ouverture d'établissements publics dans les secteurs où seuls existent des établissements privés.

L'UNSA Éducation récuse tout ajout d'adjectif à la Laïcité, car cela affaiblit et dénature ce principe.

(f) Pour l'UNSA Éducation, toute personne salariée ou bénévole qui contribue à l'exécution du service public d'Éducation ou à la mise en œuvre d'activités éducatives périscolaires doit se conformer aux principes de neutralité, tant dans ses propos que son attitude.

2/ Contre l'extrême droite

(a) L'UNSA Éducation considère qu'il y a un véritable risque de prise de pouvoir de l'extrême droite en France comme en Europe. Elle est mobilisée pour contrer cette menace.

Elle continue à décrypter le message de l'extrême droite et notamment du Front national qui est en contradiction avec les valeurs du syndicalisme, de la démocratie sociale et de la démocratie.

(b) L'UNSA Éducation persistera à dénoncer la supercherie, l'inefficacité et la dangerosité des programmes de l'extrême droite. Là où elle est au pouvoir, et là où les idées extrémistes et populistes émergent, l'UNSA Éducation continuera d'accompagner les citoyens et les collègues pour défendre pied à pied, les valeurs et les principes de notre République tout particulièrement celles de Fraternité et de solidarité.

3/ Face au terrorisme : résister, protéger et combattre

(a) L'UNSA Éducation avec l'UNSA condamne le terrorisme partout dans le monde et sous toutes ses formes.

(b) Elle doit se mobiliser comme elle l'a fait lors des événements tragiques de janvier 2015 et de ceux encore plus meurtriers du 13 novembre 2015.

(c) Elle s'oppose aux amalgames qui reviendraient à confondre ces terroristes avec leur appartenance à une nation ou une religion.

(d) À la suite des événements tragiques de janvier et novembre 2015, l'UNSA Éducation soutient la préoccupation d'assurer la sécurité et la sûreté de tous. Elle rejette toutes les mesures qui porteraient durablement atteinte aux libertés publiques et aux valeurs de la République. Elle invite chacune et chacun à conserver son sang-froid, à vivre dans la liberté, l'égalité et la fraternité.

(e) Elle appelle à intensifier les politiques de lutte contre toutes les discriminations, les relégations sociales, les « ghettos », les échecs scolaires, les décrochages, les exclusions, pour favoriser l'émergence d'une société libre et humaniste.

4/ Poursuivre la lutte contre toutes les discriminations

(a) L'UNSA Éducation dénonce toutes les formes de discrimination et s'engage à agir pour les faire disparaître. Elle combat les discours, idées et actes sexistes, LGBTphobes, antisémites, racistes, xénophobes, ou qui visent les personnes en fonction de leur âge, de leur genre, de leur religion, de leur orientation sexuelle, de leur handicap ou de leur origine.

(b) L'UNSA Éducation souhaite que les droits familiaux soient étendus à toutes les formes de familles (hétéro parentale, homoparentale, monoparentale, recomposée,...).

(c) L'École et tous les lieux d'Éducation sont des lieux d'apprentissage du « vivre ensemble », où les idées de haine et d'exclusion n'ont aucune place. Les éducateurs et les professionnels doivent se rendre compte que stéréotypes et discriminations peuvent y être véhiculés. L'UNSA Éducation œuvre pour que les éducateurs et les professionnels en prennent conscience pour mieux les combattre.

Tous les professionnels doivent être formés à ces problématiques.

(d) L'UNSA Éducation exige que tous les professionnels soient formés à des pratiques qui permettent de lutter contre les stéréotypes.

5/ L'égalité femme-homme : une exigence

(a) L'égalité femme-homme, comme fille-garçon, est une valeur essentielle de l'UNSA Éducation. C'est pourquoi la Fédération s'attache à la défendre dans tous les domaines. L'apprentissage de l'égalité entre les filles et les garçons est nécessaire pour que disparaissent les stéréotypes.

6/ Défendre partout les libertés

(a) Avec l'UNSA, l'UNSA Éducation s'engage résolument pour la défense des libertés et la promotion du respect du droit à l'éducation partout et pour toutes et tous (particulièrement celui des filles), le refus de voir traiter l'éducation et la culture comme des marchandises. Elle apporte son soutien aux associations et organisations syndicales notamment à celles d'éducateurs menacés ou en butte à la répression.

7/ La santé : un enjeu majeur

(a) L'UNSA Éducation revendique le droit à la santé pour toutes et tous comme défini par l'OMS (santé globale : état de complet bien-être physique, mental et social). Le développement de la promotion de la santé, comme processus permettant à chacune et chacun de contrôler sa propre santé et d'améliorer celle-ci en est l'enjeu dans tous ses aspects, de la prévention à l'accès aux soins pour toutes et tous. Cette démarche inclut aussi l'amélioration des conditions de vie, des facteurs sociaux, économiques et environnementaux.

L'UNSA Éducation défend l'accès à une médecine de prévention organisée et répondant à leurs besoins pour tous les personnels.

(b) L'UNSA Éducation soutient le développement psychosocial de l'enfant comme un des enjeux des nouvelles orientations pour l'école en prenant en compte, dès le plus jeune âge, notamment l'éducation à la vie affective et sexuelle, la contraception, les modes de consommation, les relations avec les autres et l'estime de soi. L'UNSA Éducation revendique l'accès facilité à une visite médicale gratuite et à une contraception.

8/ Fin de vie

(a) Le Congrès :

- Prend acte de la nouvelle loi sur la fin de vie et notamment de l'obligation faite au corps médical de respecter les directives anticipées émises par les patients
- Demande un développement significatif des services de soins palliatifs
- Souhaite que la réflexion se poursuive sereinement sans tabou ni à priori

9/ Pour le droit à l'Éducation

(a) Nul ne saurait être privé du droit à l'Éducation inscrit à l'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). L'État a la responsabilité de garantir l'égalité de tous les enfants sur l'ensemble du territoire et leur accès au service public d'éducation laïque et gratuit. Au nom de ce principe, l'École est tenue d'accueillir tous les enfants et d'œuvrer pour faire réussir tous les élèves. C'est pourquoi l'UNSA Éducation revendique l'école inclusive, quelles que soient les différences de chacun des élèves. L'UNSA Éducation continue à appeler ses militants à participer aux actions de soutien aux élèves « sans-papiers » dans le cadre de collectifs locaux comme celui du réseau « Éducateurs sans frontières » dont elle est membre.

Les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse doivent être réfléchies, concertées et harmonisées au niveau interministériel en vue de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant comme le précise la convention internationale de l'enfant.

(b) Dans l'esprit de l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs, l'UNSA Éducation réaffirme son attachement à « la primauté de l'éducation sur la sanction ».

10/ Garantir l'accès à la culture

(a) L'art et la culture ne sauraient être considérés comme inutiles ou superflus ou a fortiori comme marchandises. La culture est à la fois source de cohésion sociale et de développement personnel de chaque individu. L'accès à l'art doit être développé. L'École républicaine doit favoriser la découverte de la vie culturelle, artistique et sportive.

(b) L'UNSA Éducation considère que la défense de la qualité du cadre de vie, de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage constitue un des éléments essentiels qui garantit un équilibre durable dans les évolutions sociales, économiques et environnementales. Ceci doit être un principe de tout aménagement du territoire.

III/ Promouvoir le syndicalisme combatif du réel et de l'optimisme

1/ Faire la différence

(a) L'UNSA Éducation bâtit un syndicalisme de l'utilité et du concret en s'opposant au syndicalisme du repli, de la plainte permanente et de l'impuissance. La Fédération agit sur le réel pour l'améliorer, préférant l'efficacité aux postures syndicales. Elle agit pour que le changement soit synonyme de progrès pour toutes et tous. C'est en cela que l'UNSA Éducation a fait, comme l'UNSA, le choix du combat positif.

(b) La Fédération revendique un syndicalisme répondant aux aspirations et besoins des salariés d'aujourd'hui et promeut un modèle syndical ancré dans le camp du réformisme, combatif et clair sur les valeurs républicaines et humanistes. Un syndicalisme qui innove, qui anticipe les défis de notre société et qui permet à celles et ceux qui le font vivre d'être, réellement, libres ensemble.

2/ Contribuer au rayonnement de l'UNSA

(a) En faisant le pari de l'UNSA, nous avons fait le choix d'un syndicalisme qui souhaite rompre avec l'isolement catégoriel et qui rassemble les salariés du public et du privé. L'UNSA pleinement installée dans le paysage syndical, est à la fois un élément de fierté et une force de développement dans chacun de nos secteurs.

(b) Développer la notoriété et la représentativité de l'UNSA Éducation, fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture, c'est aussi développer l'UNSA.

(c) La Fédération doit s'impliquer plus encore dans la bataille pour la représentativité. L'UNSA Éducation s'engage pour le développement dans le privé, dans les branches qui nous concernent, ou en appui des autres fédérations de l'UNSA à l'image de notre engagement dans la campagne pour les élections TPE.

(d) Avec l'UNSA, l'UNSA Éducation contribuera à tout mettre en œuvre pour rassembler le syndicalisme réformiste autonome.

Dans ce cadre, toute volonté de coopération ou rapprochement se fera dans la transparence et l'information des fédérations et syndicats.

(e) L'Union ne se développera pas sans les militantes et militants de la Fédération et de ses syndicats. L'UNSA Éducation s'investira encore plus fortement localement dans la vie des UD, des UR et de l'UNSA Retraités.

(f) L'UNSA Éducation continuera à apporter son expertise à l'UNSA Fonction publique qui doit être soutenue dans sa mission de coordination des différents secteurs ou versants de la Fonction publique.

3/ UNSA Éducation : ensemble, plus forts !

A/ Renforcer notre dynamique

(a) Tout en respectant les responsabilités et les champs d'intervention différents entre les syndicats et la Fédération, nous devons approfondir les coopérations et le partage d'expériences. L'UNSA Éducation, au-delà de son action de coordination, doit continuer à construire encore plus de cohérence et de positions partagées pour renforcer le socle commun fédéral. La Fédération doit également, en s'appuyant sur les expertises syndicales, initier et mener des campagnes fédérales communes. Le Baromètre des métiers de l'Éducation en est un préfigurateur.

(b) L'UNSA Éducation a vocation à agir et s'exprimer sur les questions de valeurs et de société. Son expression sur les sujets transversaux se fait en cohérence avec les syndicats concernés.

(c) La cohérence fédérale doit trouver son expression dans le développement du « plus forts ensemble » en région. À cette fin, la Fédération aura une politique de formation de militants fédéraux qui permettra la constitution de véritables équipes fédérales dans les territoires. Les Secrétaires Régionaux et Secrétaires Régionaux Adjointes Académiques, membres de l'équipe nationale, concourront au renforcement de ces équipes.

B/ La syndicalisation : enjeu commun et décisif

(a) La syndicalisation est un enjeu majeur pour les syndicats comme pour la Fédération. Tout en poursuivant sa mission de coordination, l'UNSA Éducation assumera son rôle d'impulsion : mise en synergie, investissement dans les territoires, mutualisation des pratiques, soutien et relais des actions mises en œuvre par les syndicats. Elle continuera à soutenir les syndicats qui en ont le plus besoin notamment en faisant du développement de la syndicalisation dans le Supérieur une priorité. Pour cela la Fédération, avec les syndicats concernés doit établir une stratégie de développement accompagnée de moyens et outils de communication spécifiques.

(b) Les élections professionnelles dans les branches du privé doivent également être l'occasion d'augmenter le nombre de nos syndiqués parmi les salariés qui relèvent des syndicats de la Fédération.

C/ Le développement : tous gagnants

(a) Se développer, augmenter l'audience de la Fédération est profitable à tous les syndicats qui la composent. La modification des règles de représentativité confère à l'UNSA Éducation une responsabilité déterminante. Les progrès obtenus doivent être amplifiés à l'occasion des prochaines échéances électorales.

(b) La Fédération s'appuiera pour cela sur son réseau d'élus et de représentants dans les territoires qu'il faudra aider et accompagner notamment pour les CHSCT. De la même façon, les groupes d'intervention dédiés au développement seront étendus et l'expérience acquise partagée.

(c) Cet engagement militant sera soutenu et amplifié par une offre de formation syndicale et une politique de communication, y compris sur les réseaux sociaux, qui visent à harmoniser et dynamiser partout l'expression de l'UNSA Éducation et des syndicats qui en feront la demande.

(d) L'UNSA Éducation visera à professionnaliser ses pratiques par la mise en place d'outils de pilotage adaptés.

(e) De même, l'UNSA Éducation amplifiera le contact direct auprès des collègues et les visites de notoriété dans les établissements et les services, en les diversifiant et en les multipliant sur les territoires.

4/ Favoriser l'engagement militant

(a) L'engagement militant a évolué. L'UNSA Éducation, avec le renouvellement de ses équipes militantes, doit veiller à faciliter, à accompagner et à valoriser l'investissement militant au sein de la Fédération et notamment celui des jeunes et des femmes. Dans cette optique, notre collectif doit respecter les équilibres de temps : vie privée, vie professionnelle et militante. L'UNSA Éducation agit pour la prise en compte du parcours militant dans la carrière des collègues.

(b) L'UNSA Éducation se fixe pour objectif la parité dans la composition des délégations au BN et CN ainsi que pour le Secrétariat National dans les conditions définies dans notre RI. Un point d'étape sera présenté lors de chaque CN.

Partie 2 : L'ambition éducative au cœur

- (a) L'UNSA Éducation revendique la priorité nationale à l'Éducation.
- (b) Celle-ci doit se traduire par un budget de l'État consacré à l'Éducation à la hauteur des enjeux éducatifs. Si l'Éducation nationale a bénéficié d'un budget prioritaire depuis 2012, cela n'est pas le cas de l'ESR dont les budgets en trompe l'œil ont masqué une réduction des crédits alloués aux universités et aux organismes de recherche et encore moins des autres ministères éducatifs qui ont eux, pour la plupart subi des restrictions.
- (c) Elle doit également s'inscrire dans une dimension globale de l'Éducation et donner sens à la dimension interministérielle de la mission éducatrice de l'État. Elle œuvre au niveau national pour la mise en place d'un grand Pôle Éducatif regroupant Éducation Nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Éducation populaire et Sport.
- (d) La politique nationale d'Éducation doit être le cadre dans lequel se développent et se concrétisent les politiques éducatives de territoire.

I/ L'Éducation inclusive tout au long de la vie

1/ Permettre la réussite de chacune et chacun

- (a) L'UNSA Éducation postule l'éducabilité de toutes et tous.
- (b) L'UNSA Éducation revendique le droit à une scolarisation de qualité pour toutes et tous, notamment pour les jeunes en situation de handicap et les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- (c) Elle revendique des démarches éducatives bienveillantes (care), prenant en compte chacune et chacun dans sa globalité afin de l'accompagner dans son apprentissage, de valoriser les progrès, de mesurer le chemin parcouru dans une approche d'évaluation positive et de favoriser la réussite.
- (d) Elle inscrit les différents temps éducatifs dans une logique d'Éducation tout au long de la vie, ne se résumant pas à la seule formation professionnelle, mais offrant les possibilités à tout âge de découvrir, d'apprendre, de s'épanouir, de s'émanciper.
- (e) L'UNSA Éducation s'oppose à tout système éducatif renforçant les déterminismes sociaux ou culturels ; elle refuse la marchandisation de l'Éducation et continue à revendiquer un service public et laïque d'Éducation.
- (f) La politique sociale au bénéfice des élèves, des étudiants, des personnels est portée par les services sociaux du MENESR qui en sont les acteurs essentiels.

L'UNSA Éducation estime qu'une politique d'aide sociale au bénéfice de tous les élèves, étudiants, apprentis (hébergement, transports, bourses, aides à l'équipement technique...) du service public d'Éducation est nécessaire pour faciliter l'accès aux formations choisies, quels que soient l'éloignement et les ressources familiales ou personnelles.

g) L'école a un rôle majeur à jouer dans la réduction des inégalités de santé aussi bien dans le repérage, dans la prise en charge que dans l'accès aux soins.

2/ S'enrichir mutuellement des différences

- (a) L'UNSA Éducation s'inscrit dans une démarche inclusive.
- (b) Son approche éducative et sociétale relève de la laïcité : garantie d'une totale liberté de conscience et d'une capacité à vivre ensemble.
- (c) Elle considère les différences comme des richesses à respecter et à partager.
- (d) Elle milite donc pour le développement des mixités sociales et de genre dans les structures éducatives.
- (e) Dans cette même logique, elle combat toutes les formes de discriminations et revendique l'égalité filles garçons.
- (f) L'UNSA Éducation revendique que les structures spécialisées ne soient jamais des lieux d'enfermement ou de relégation et agit pour que les professionnels soient formés initialement et régulièrement pour mettre en œuvre des démarches d'ouverture, de rencontre, de mixité éducatives et sociales.

3/ Acquérir et développer les compétences

- (a) L'UNSA Éducation considère que l'Éducation ne peut se limiter à la seule transmission de connaissances.

(b) Elle milite pour que les savoirs académiques s'inscrivent dans une capacité de mise en œuvre avec des savoir-faire et des savoir-être, des savoirs relationnels, sociaux, de santé, techniques et artistiques et que soit ainsi développé, chez chacune et chacun, le plus grand nombre de compétences.

(c) C'est sur la base de ces compétences, dont l'acquisition et le développement sont conduits de manière complémentaire par les différentes approches éducatives, que doivent être réalisées les évaluations dans une approche pluri professionnelle.

4/ Construire une orientation positive

(a) Pour l'UNSA Éducation, l'orientation doit relever d'un choix positif.

(b) Elle ne peut être une sanction, une relégation ou une imposition par défaut.

(c) L'apprenant doit être acteur de son orientation. Pour cela, elle ou lui et sa famille doivent être accompagnés par des professionnels formés. Les parcours de découverte du monde professionnel (tel le parcours Avenir entré en vigueur à la rentrée 2015), l'évaluation par compétences, la prise en compte des appétences, une réflexion sur les évolutions sociétales, professionnelles et techniques doivent aider dans les choix.

(d) L'offre de formation publique doit être suffisamment diversifiée dans les territoires pour faciliter une orientation choisie.

5/ Offrir plusieurs chances

(a) Pour l'UNSA Éducation, l'Éducation ne peut se limiter au seul temps de l'enfance et de la jeunesse.

(b) S'il est un temps privilégié, il nécessite de s'inscrire dans une démarche d'éducation tout au long de la vie et de formation personnelle et professionnelle permanente.

(c) En plus d'une formation continue indispensable à toutes et tous, les reprises d'études, les « formations différées », doivent être développées et rendues accessibles, particulièrement à celles et ceux qui ont quitté le système scolaire initial soit sans certification complète soit avec une faible qualification.

(d) L'organisation des certifications en unités de compétence validées par l'État ou ses opérateurs, capitalisables et durables dans le temps, doit à la fois éviter de refaire ce qui est déjà acquis et permettre d'approfondir ce qui reste à acquérir. Elle est une alternative aux redoublements inutiles et inefficaces, et une possibilité d'une éducation continuée pour toutes et tous. Celle-ci doit intégrer le conseil, l'aide à l'orientation et l'accompagnement.

6/ Mobilité européenne et internationale

(a) Les moyens financiers attribués jusqu'en 2020 par la Commission européenne pour favoriser non seulement des études mais aussi des formations professionnelles, stages ou encore projets collectifs ou associatifs doivent permettre à tous les jeunes de France et ultra marins qui le souhaitent de pouvoir accéder à la mobilité européenne et internationale.

L'UNSA Éducation soutient cette mobilité, vecteur de découverte et d'ouverture aux autres. Elle veillera à l'information et au suivi du bilan de ces actions coordonnées par les régions et les DRJSCS.

II/ La coéducation et les politiques éducatives

(a) La société éducative portée par l'UNSA Éducation s'appuie sur une complémentarité des temps, des acteurs, des actions et des structures. La mise en œuvre d'une politique globale d'éducation repose sur un partenariat équilibré, institutionnalisé et pérenne entre École, parents, acteurs associatifs, professionnels de l'animation et de la culture et collectivités territoriales en respect des missions de chacun et sans externaliser.

(b) L'UNSA Éducation soutient la dimension partenariale de l'action éducative comme le moyen indispensable pour mettre en œuvre un projet commun au service de l'éducation des jeunes et la formation des citoyens.

(c) Le partenariat exige une connaissance mutuelle des acteurs, une reconnaissance mutuelle des compétences, un budget adapté et pérenne, et du temps pour la concertation.

Il implique d'assumer ensemble une coresponsabilité et donc d'être associé à toutes les phases du projet commun, diagnostic, construction des réponses, mise en œuvre, évaluation, dans le respect des responsabilités de chacune et chacun.

1/ Mobiliser les différents acteurs

A/ La valorisation de la communauté éducative

- (a) L'UNSA Éducation milite pour la reconnaissance du rôle éducatif de l'ensemble des personnels et considère que les adultes qui encadrent l'apprenant, chacune et chacun dans leur rôle, doivent travailler en équipe, en complémentarité et rendre cette complémentarité visible et concrète.
- (b) Ce travail en équipe est une des conditions de la réussite, un des moyens de donner un sens, une cohérence aux savoirs et de permettre une approche globale du jeune. Celle-ci est assurée par l'ensemble des personnels qualifiés, dont les missions doivent être clairement définies et repérables par toutes et tous, à commencer par les jeunes et leurs familles. **Le rôle éducatif des BIATSS (personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé), des animateurs, des agents des différentes collectivités territoriales, et des AESH doit être réaffirmé. Ils participent pleinement à l'acte éducatif.**
- (c) Cette cohérence globale est organisée dans le cadre du projet d'école ou d'établissement et trouve toute sa place dans les projets éducatifs de territoire élaborés et partagés par l'ensemble des acteurs.
- (d) L'UNSA Éducation revendique dans l'ensemble des structures éducatives, l'institutionnalisation, dans le temps de service, d'un temps quantifié et forfaitaire pour le travail en équipe.
- (e) Pour favoriser la co-éducation, des temps de formation conjointe, initiale et continue, entre les différents personnels éducatifs (enseignants, animateurs, ATSEM ...) doivent être mis en place dans le cadre des ESPE.

B/ L'implication des parents

- (a) L'UNSA Éducation défend le principe de coéducation qui implique la participation active et effective de tous les acteurs éducatifs au premier rang desquels se situent les parents. Ils sont membres de la communauté éducative et doivent être considérés comme des partenaires à part entière de l'action éducative.
- (b) L'intérêt, le bien-être, la réussite de l'enfant imposent une coopération active entre les parents et les équipes éducatives. Des échanges sont nécessaires pour une meilleure compréhension mutuelle des enjeux éducatifs dans le respect du rôle et de l'identité de chacun. **Les parents doivent être reconnus et valorisés dans leur rôle éducatif pour lequel ils doivent pouvoir être aidés.** Des lieux spécifiques facilitant ces échanges doivent être créés dans les établissements scolaires.
- (c) Si les textes définissent de façon équilibrée la manière dont les parents, à titre individuel ou par l'intermédiaire de leurs associations, peuvent jouer pleinement leur rôle, l'UNSA Éducation considère que toutes les expériences qui peuvent contribuer à rapprocher les parents de l'École sont à encourager et milite, avec l'UNSA, pour que soient renforcés les droits pour les parents d'élèves.

C/ La reconnaissance du rôle des éducatrices et éducateurs non scolaires

- (a) L'UNSA Éducation reconnaît le rôle éducatif complémentaire entre l'école et l'animation socioculturelle, l'éducation populaire, la culture, la pratique des activités physiques et sportives pour tous les publics. À ce titre, elle milite pour la construction d'une culture commune à travers une meilleure connaissance et reconnaissance mutuelles, des formations communes, la construction de projets partagés.
- (b) L'UNSA Éducation revendique le respect et le développement des missions des conseillers techniques et pédagogiques dans les domaines de l'Éducation populaire et des activités physiques et sportives.
- (c) Elle agit pour l'élévation du niveau de formation des animateurs et la construction d'une filière de formation professionnelle cohérente.
- (d) L'UNSA Éducation revendique pour tous les professionnels de l'Éducation non scolaire l'accès à la formation continue.

D/ Les apprenants acteurs de leur éducation

- (a) Pour l'UNSA Éducation, les apprenants participent activement aux démarches éducatives.
- (b) Elles ou ils sont des usagers qui prennent part à la vie des établissements scolaires et des structures éducatives.
- (c) Dans cette optique, l'UNSA Éducation soutient les démarches des écoles et établissements coopératifs et de tous les fonctionnements qui mobilisent leur implication.
- (d) Elle milite pour le renforcement du rôle des représentants des apprenants et pour leur formation.
- (e) Elle revendique le développement des foyers socio-éducatifs dans les collèges et des maisons des lycéens, et la mobilisation des collégiens et des lycéens dans leur fonctionnement.

2/ Donner sens à la dimension éducative des territoires

A/ Le renforcement des missions de l'État

- (a) L'UNSA Éducation exige que l'État se dote d'une politique éducative ambitieuse accompagnée des moyens budgétaires et humains afférents dans tous les domaines de l'Éducation : le champ scolaire et universitaire, l'éducation populaire, la culture, les activités physiques et sportives, la santé, ainsi que l'accompagnement éducatif de publics en situation spécifique (protection judiciaire, maladie, handicap, primo-arrivant...).
- (b) Elle considère que le rôle d'impulsion et de régulation de l'État est essentiel pour corriger les déséquilibres entre territoires.
- (c) Lorsque les missions éducatives sont partagées entre l'État et d'autres partenaires (collectivités territoriales, associations...), la répartition des responsabilités doit être inscrite dans la loi et déclinée par conventions. Il est en effet indispensable de bien définir les complémentarités des collectivités territoriales entre elles et avec les services de l'État. Il faut préciser les compétences de chaque niveau de collectivité, rendre lisibles et transparents les processus de décision.
- (d) L'État doit assumer ses responsabilités et financer tout ce qui relève de sa compétence, en particulier ce qui est lié à la modification des programmes.
- (e) Il faut dès maintenant développer de nouveaux modes de coordination. Les partenariats entre les différents acteurs doivent se construire sur des diagnostics partagés et des objectifs concertés. Ils doivent faire l'objet de contractualisations entre les collectivités, les établissements et services de l'État à tous les niveaux concernés (rectorats et DSDEN), directions régionales et départementales chargées des politiques de jeunesse, d'éducation populaire et de sport, les DRAC, DRAAF, ARS... Ces contractualisations doivent être cohérentes et pluriannuelles pour garantir la mise en œuvre des projets dans la durée.
- (f) L'UNSA Éducation est particulièrement attentive à la réalisation des conventions tripartites entre l'État, les collectivités territoriales et les EPLE et EPLE FPA ainsi qu'au volet Enseignement Supérieur et Recherche des Contrats de Plan État Région.
- (g) De même, elle s'assurera du fait que la planification des formations professionnelles construite en concertation entre la région, les services de l'État et les partenaires sociaux, ait pour objectifs principaux d'élever le niveau général de formation, de permettre à tous les jeunes d'accéder à la meilleure qualification possible, d'articuler formation initiale et formation tout au long de la vie, de renforcer le lien entre formation et emploi. La Fédération veillera au maillage d'une offre cohérente et diversifiée de formations sur l'ensemble du territoire, qui, tout en contribuant au dynamisme économique de la région, ne doit pas être trop étroitement liée aux besoins à court terme d'un marché du travail local, fluctuant et évolutif.
- (h) L'UNSA Éducation soutient la mission de pilotage éducatif et pédagogique des personnels de direction et de leurs adjoints (pédagogiques et gestionnaires) au sein des EPLE et des corps d'inspection dans leur domaine de responsabilité (circonscription, champs disciplinaires, vie scolaire...).
- (i) Pour les élèves et les étudiants en formation initiale, l'UNSA Éducation considère que le Service public régional d'orientation (SPRO) ne doit pas être synonyme d'un désengagement des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les mutualisations de ressources et les mises en cohérence des parcours de formation initiale et continue, avec les différents partenaires compétents en matière d'orientation, doivent s'effectuer dans le respect de la spécificité de chacune ou chacun des acteurs dans le cadre du SPRO.
- (j) L'Unsa Éducation revendique le maintien d'un réseau de CIO de proximité suffisant pour garantir la qualité du service public d'orientation de l'Éducation nationale.
- (k) Concernant l'ESR, l'UNSA Éducation regrette que la loi du 22 juillet 2013 dite Fioraso n'ait pas corrigé les errements de la loi LRU de 2007 (loi Pécresse), que l'autonomie devienne trop souvent l'indépendance et que les budgets de l'ESR soient très insuffisants, à commencer par ceux des universités et des organismes de recherche. La Fédération exige que l'État prenne toutes ses responsabilités pour construire une politique ambitieuse de l'ESR et y consacre un budget à la hauteur des enjeux pour la réussite de toutes et tous les étudiants. L'UNSA Éducation demande, entre autre, que le financement de la Recherche publique repose prioritairement sur des crédits récurrents alloués aux équipes de recherche.

B/ Les responsabilités des collectivités territoriales

- (a) Au-delà des compétences déléguées par la loi, de nombreuses collectivités territoriales interviennent de façon volontariste, dans le champ éducatif y compris sur le terrain pédagogique.

(b) L'UNSA Éducation soutient la construction de politiques éducatives partenariales de territoires permettant, dans le respect des missions et compétences de chacune et de chacun et de la laïcité, le droit à l'éducation pour chacune, chacun et pour toutes et tous au sein du service public d'éducation.

(c) Pour autant, l'UNSA Éducation combattra toute dérive remettant en cause les règles de fonctionnement des écoles, établissements scolaires et services académiques fixées par le Code de l'Éducation, les missions ou le statut des personnels relevant de l'État, et s'oppose à tout transfert de missions et/ou de personnels vers les collectivités territoriales et à toute externalisation vers le secteur privé des services publics d'Éducation.

3/ Élaborer et développer des politiques éducatives

A/ Une indispensable implication de toutes et tous les acteurs

(a) Pour l'UNSA Éducation, l'École n'est pas le seul lieu d'éducation. L'éducation des enfants et des jeunes doit être envisagée dans sa globalité, avec l'ensemble des partenaires concernés par ce qui est désormais reconnu comme une mission partagée : les familles, l'État et en particulier les personnels d'éducation, le milieu associatif, les collectivités locales. L'UNSA Éducation est donc favorable au développement de politiques éducatives permettant une approche cohérente au niveau d'un territoire des différents temps de l'enfant : temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Les politiques éducatives locales doivent être élaborées à partir d'un diagnostic territorial. Il appartient aux services de l'État de veiller à ce que l'action des collectivités vise à réduire les inégalités.

(b) L'UNSA Éducation demande une élaboration partenariale des PEDT. Les structures associatives qui interviennent dans ce cadre doivent impérativement répondre à des critères de laïcité et de qualité éducative. Il convient de renforcer la professionnalisation des intervenants, bénévoles ou salariés, et reconnaître les compétences acquises dans ces fonctions d'encadrement éducatif. Au-delà du fonds d'amorçage, une contractualisation pluriannuelle accompagnée d'une évaluation doit garantir les financements publics et donc la pérennité des actions de qualité.

(c) L'UNSA Éducation revendique la prise en compte des particularités de certains territoires, dont ceux d'Outre-mer, dans la construction des politiques éducatives territoriales et dans l'attribution des moyens de l'État.

(d) L'UNSA Éducation agit pour que l'offre publique de formation soit d'égale qualité sur l'ensemble des territoires. Elle demande que des mécanismes compensatoires et de solidarité soient instaurés afin d'assurer cette égalité territoriale.

B/ Pour une plus grande mixité sociale et scolaire

(a) Pour l'UNSA Éducation, la réduction des inégalités scolaires passe par la lutte contre les inégalités sociales et une politique volontariste de mixité sociale et scolaire.

(b) Un bon usage de la sectorisation scolaire, une réflexion accrue sur l'implantation des formations, la valorisation des projets d'écoles et d'établissements préférée aux classements ne s'appuyant que sur les résultats aux examens terminaux, sont pour l'UNSA Éducation des pistes à suivre, en s'appuyant sur l'évaluation des démarches expérimentales adaptées et leur éventuelle généralisation.

(c) L'UNSA Éducation ne peut accepter qu'alors qu'ils sont largement financés par l'argent public, les établissements d'enseignement privés sous contrats ne sont soumis à aucune contrainte d'organisation et de sectorisation. Cette situation les conduit à ne pas participer à l'effort de mixité scolaire : bien au contraire, ils y nuisent en introduisant une concurrence avec les écoles et établissements publics. C'est pourquoi, l'UNSA Éducation combat cette situation et revendique que l'argent public soit réservé au seul enseignement public. Dans la même logique, l'UNSA Éducation continue à exiger l'abrogation de l'article 1 de la loi Carles qui contraint les municipalités à financer les frais de scolarité d'enfants résidant dans la commune, mais scolarisés dans des établissements privés extérieurs à la commune.

(d) En ce qui concerne l'Enseignement spécialisé, si les dispositions législatives prévoient bien la scolarisation, l'éducation, le droit à la formation et à la compensation des jeunes en situation de handicap, les retards dans l'application concrète des mesures prévues par la loi sont considérables.

L'UNSA Éducation réaffirme son engagement et sa vigilance pour défendre et promouvoir les droits à l'éducation des personnes en situation de handicap.

III/ L'Éducation bienveillante, active et citoyenne

(a) L'UNSA Éducation considère les apprenants comme des acteurs de leur Éducation.

(b) Elle milite pour un usage renforcé de démarches éducatives actives, participatives, collaboratives articulant les acquisitions individuelles et les apports collectifs.

(c) Elle revendique une approche curriculaire des contenus de formation, une évaluation positive des acquisitions, une prise en compte des compétences acquises et développées de manière complémentaire dans les différents temps et dans les différentes formes de l'Éducation.

(d) Au-delà des enseignements disciplinaires, l'UNSA Éducation soutient les démarches qui contribuent de manière complémentaire, inter et pluridisciplinaire à l'acquisition et au développement de compétences mobilisables dans la vie personnelle, citoyenne et professionnelle, renforçant les savoirs et les savoir-faire, les savoir-être et les savoirs relationnels, les savoirs sensibles et artistiques, les savoirs techniques et scientifiques, en mobilisant les différentes formes d'intelligence et d'apprentissage.

1/ L'émancipation par une éducation populaire et citoyenne

(a) L'UNSA Éducation fait de l'émancipation de chacune et chacun le cœur de la mission éducative.

(b) À ce titre, elle revendique une Éducation permettant à toutes et tous de se construire librement une pensée et une réflexion propres. Pour ce faire, l'ensemble des actes éducatifs doit contribuer à l'utilisation et au développement de l'esprit critique.

(c) Pour l'UNSA Éducation, les lieux d'éducation doivent mettre en œuvre ce qu'ils transmettent. Ils doivent donc être à la fois des lieux d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté, de la participation - au-delà des seuls élus ou délégués statutaires - et du pouvoir d'agir individuellement et collectivement.

(d) Les capacités à trouver, trier, comprendre, sélectionner et utiliser les informations sont au cœur de ce développement éducatif citoyen. Elles doivent être développées tant par rapport aux outils numériques qu'aux médias traditionnels.

L'UNSA Éducation promeut la formation à la réflexion, au débat d'idées tout au long du cursus scolaire. Les élèves ne doivent pas seulement acquérir des connaissances disciplinaires, ils doivent être exercés à l'esprit critique (cf. la promotion des discussions à visée philosophique par l'UNESCO qui en constituent un moyen privilégié).

Dans ce cadre, l'éducation aux médias et à l'information est un travail partagé par l'ensemble des enseignants dans lequel les professeurs documentalistes ont un rôle spécifique à jouer.

(e) Les différents modes d'expression doivent pouvoir être découverts et utilisés afin d'être en capacité d'échanger, de partager, de débattre avec l'autre et les autres. Dans une démarche de capacitation, la gestion des conflits et la délibération doivent également être apprises et expérimentées.

(f) Les notions de développement durable, de recyclage, de protection de l'environnement, de lutte contre le gaspillage, les pollutions et la surconsommation doivent être à la fois enseignées et mises en application.

2/ Le bien-être par une éducation à la santé et à la citoyenneté.

(a) L'UNSA Éducation considère la santé dans sa définition large qui inclut les dimensions physiques, psychiques, sociales et environnementales.

(b) Elle postule que l'Éducation dans toutes ses formes doit participer à la construction de l'épanouissement et du bien-être de toutes et tous.

(c) À ce titre, elle soutient le parcours santé dans le système scolaire qui doit mobiliser l'ensemble de l'équipe éducative dans le respect des missions de chacune et chacun, s'appuyer sur les compétences spécifiques des professionnels de santé, s'enrichir d'apports de partenaires éventuels et s'inscrire dans la durée tout au long de la scolarité des élèves et des étudiants.

« Il doit se décliner en 3 axes : un parcours en éducation à la santé, un parcours de prévention, un parcours d'actions individuelles spécifiques.

(d) L'UNSA Éducation considère que le travail social œuvre pour l'émancipation de la personne, son autonomie et son rythme dans le respect de sa vie privée.

3/ L'ouverture au monde sensible par une éducation artistique et culturelle

(a) Pour l'UNSA Éducation, les apports artistiques et culturels participent à la construction de chaque individu, permettent l'ouverture aux autres et au monde, luttent contre les stéréotypes et les enfermements.

(b) La culture est notre bien collectif. Il doit être partagé dans un souci d'enrichissement et non dans une hiérarchie des cultures qui conduit à justifier les « colonialismes » et les « communautarismes ».

(c) Dans le souci d'une Éducation permanente, l'UNSA Éducation revendique une politique culturelle et artistique ambitieuse dans laquelle l'État prend toute sa part, des moyens pérennes pour les structures culturelles et les

créateurs, des personnels en nombre et formés afin d'accompagner les projets et les publics, tout particulièrement celles et ceux qui sont les plus éloignés des formes académiques de l'art et de la culture.

(d) Tout au long de sa formation initiale, chaque enfant et jeune doit pouvoir bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturel, complémentaire des enseignements dans les disciplines artistiques, articulant la découverte et la fréquentation d'œuvres et des lieux variés (de diverses époques, disciplines, courants, écoles, styles...), des rencontres et des échanges avec des artistes et des ateliers de pratiques.

4/ L'épanouissement personnel par une éducation physique et sportive

(a) Celui-ci ne peut se concevoir sans une complémentarité entre le développement intellectuel et le développement corporel. En effet, la construction de chacune et chacun, à la fois en tant qu'individu et comme être social passe par les apprentissages indispensables de la place du corps, la dimension du collectif, la compréhension, le dépassement de soi, l'acceptation et le respect de la règle et de l'arbitre et des partenaires et/ou adversaires. Les activités physiques et sportives y participent pleinement. C'est pourquoi l'UNSA Éducation plaide pour l'apprentissage et le développement des activités physiques et sportives pour toutes et tous et est attachée à la présence des compétences propres à l'EPS dans le socle commun.

(b) À ce titre, elle revendique une même reconnaissance pour toutes les activités physiques et sportives y compris pour les pratiques non compétitives.

(c) L'UNSA Éducation veille à une présence équilibrée des activités sportives dans l'ensemble des politiques éducatives nationales comme territoriales et milite pour une meilleure coopération éducative entre le sport scolaire et universitaire et les clubs sportifs.

(d) Dans ce cadre, elle revendique le maintien du lien partenarial législatif (Code du sport) entre l'État, le mouvement sportif et les collectivités territoriales. En effet l'autonomie d'organisation et de gestion dont bénéficie le mouvement sportif, ainsi que la reconnaissance de leur action prioritairement éducative ne peuvent exister sans des exigences contrôlées en termes :

- de démocratie interne ;
- d'action envers tous les publics (accès de tous aux pratiques, luttés contre les dérives communautaristes, le dopage et les pratiques qui ne respectent pas l'intégrité des personnes) ;
- de garanties, morales, techniques et pédagogiques de son encadrement.

IV/ L'Éducation fondamentale de la maternelle à l'université

1/ La reconnaissance de la spécificité de l'école maternelle

(a) L'UNSA Éducation se félicite des programmes de l'école maternelle parus en 2015 et de son appartenance à un cycle unique. Elle y voit la prise en compte de la spécificité de cette école avant 6 ans et des caractéristiques des enfants qui la fréquentent.

(b) Pour l'UNSA Éducation, la scolarité obligatoire doit débiter à l'âge de trois ans. L'Éducation nationale et les collectivités, dans les rôles respectifs qui sont les leurs, doivent agir en conséquence afin de permettre cet accueil et cette scolarité dans les meilleures conditions.

(c) Dans cette logique, l'UNSA Éducation revendique que les rythmes, les activités, les locaux, les supports pédagogiques soient adaptés et que tous les personnels intervenant dans les écoles maternelles soient formés à la prise en charge de jeunes enfants.

(d) L'UNSA Éducation milite pour une meilleure coopération entre les structures d'accueil de la petite enfance (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, PMI...) et l'école maternelle par des échanges entre les professionnels, des temps de formation communs, la possibilité de mener des projets partagés.

(e) L'UNSA Éducation agit pour que l'accueil des enfants de moins de trois ans – inscrit dans la loi – soit rendu possible dans des conditions matérielles d'accueil optimales.

2/ La consolidation du socle commun de la scolarité obligatoire

(a) La scolarité obligatoire est définie par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui doit offrir à chaque jeune la possibilité de réussir en acquérant et développant les compétences indispensables à

sa vie personnelle, citoyenne et professionnelle. Pour l'UNSA Éducation, le socle commun inscrit dans la loi de Refondation doit être réaffirmé, valorisé et consolidé.

(b) Les activités périscolaires ainsi que l'ensemble des activités éducatives élaborées dans le cadre d'un PEDT, peuvent concourir à l'acquisition, au développement et au renforcement des compétences du socle commun.

(c) Les outils pédagogiques, les formations et les accompagnements doivent aider les enseignants et les équipes éducatives à le faire vivre au quotidien dans les classes et les établissements.

(d) Les parents doivent recevoir toutes les informations et explications nécessaires sur ce cadre rénové de la scolarité de leurs enfants.

(e) Pour l'UNSA Éducation, l'articulation entre l'école et le collège doit devenir une réalité mise en œuvre au quotidien par des temps de rencontres, d'échanges, de formation et de projets communs entre les enseignants et les équipes éducatives. Les élèves et les parents doivent également la vivre.

3/ La construction de parcours modulables dans une articulation bac-3 bac+3

(a) Pour l'UNSA Éducation, ce n'est qu'à l'issue du socle commun que peut se réaliser l'orientation. Si elle est l'affaire de toute la communauté éducative et doit permettre un choix positif de chaque jeune, elle doit être accompagnée par des professionnels formés.

(b) Elle doit ouvrir sur la possibilité de parcours modulables construits dans une articulation qui va du bac-3 au bac +3 dans des voies et filières rénovées.

(c) L'UNSA Éducation soutient le recours accru aux évaluations en cours de formation qui permettent aux élèves et étudiants de mieux se repérer dans leurs niveaux d'acquisitions, de pouvoir remédier à temps aux difficultés rencontrées et qui évite l'évaluation sanction de fin de période (trimestre, semestre, année, voire cycle).

(d) Pour l'UNSA Éducation, il est urgent de repenser l'organisation des voies de formations en lycées et celle des baccalauréats.

(e) De même, il convient de travailler à une meilleure articulation avec les formations post-baccalauréat, en renforçant la complémentarité entre les différentes offres de formation (BTS, DUT, Licences,...) en favorisant les passerelles et les réorientations et en donnant les moyens indispensables à l'université d'accueillir correctement l'ensemble des jeunes qui souhaitent y poursuivre leurs études avec les meilleures chances de réussite.

(f) L'UNSA Éducation revendique la création de dispositifs de mise à niveau pour les étudiants afin de faciliter leur réussite en premier cycle.

4/ La possibilité de poursuite d'études au-delà du bac +3

(a) L'UNSA Éducation est favorable à ce que toutes celles et tous ceux qui souhaitent poursuivre des études au-delà du bac +3 puissent le faire dans des conditions propres à assurer la qualité des formations. C'est pourquoi, elle demande qu'une véritable réflexion soit menée sur l'accueil, l'orientation, l'accompagnement et les étapes de sélection des étudiants en master, afin d'éviter qu'une sélection par défaut et par l'échec ne s'applique de manière insidieuse.

(b) L'UNSA Éducation milite pour une meilleure prise en compte des étudiants en « reprise d'études ».

(c) L'UNSA Éducation revendique la création d'un comité de suivi du doctorat, à l'instar de ceux existants pour les licences et les masters.

(d) Elle est très attentive au fait que l'organisation du rapprochement des universités ne conduise pas à la disparition de formations au-delà du bac+3 dans les universités de « proximité ».

(e) L'UNSA Éducation soutient le renforcement des partenariats européens et internationaux : développement des échanges d'étudiants et d'enseignants-chercheurs, projets de formation et de recherche communs... et demande l'abondement des financements.

(f) L'UNSA Éducation qui est attachée à la formation tout au long de la vie, soutient son accessibilité par tous à des coûts raisonnables et raisonnés.

5/ La spécificité justifiée de l'enseignement agricole public

(a) Pour l'UNSA Éducation, la spécificité de l'enseignement agricole justifie pleinement son administration particulière par le ministère en charge de l'Agriculture. La Fédération est opposée à toute intégration au sein de l'Éducation nationale.

(b) Les missions de formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue, de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée, de coopération internationale, d'insertion scolaire et professionnelle des jeunes et des adultes, d'animation et de développement des territoires, définies par la loi font de

l'enseignement agricole public, dans toutes ses composantes, un véritable outil au service du développement rural et agricole.

(c) Les trois voies de formation (voie générale, voie technologique et voie professionnelle) sont proposées par les EPLEFPA. Ils peuvent accueillir les élèves du CAPA aux classes préparatoires. Les secondes générales côtoient les secondes professionnelles. Les bacs technologiques, les bacs scientifiques de la série S et les bacs professionnels sont accueillis par les mêmes équipes pédagogiques.

Les établissements d'enseignement agricole technique accueillent des formations de l'enseignement supérieur BTSA et collaborent à des licences professionnelles.

(d) L'UNSA Éducation insiste sur le fait que ce sont donc des établissements spécifiques où les parcours de formation des élèves, des étudiants peuvent s'enrichir par les possibilités offertes de trois voies de formation sur un même site, où peut être valorisée la mixité sociale.

(e) L'UNSA Éducation demande l'élargissement de la mission des COP (Conseiller d'Orientation Psychologue) à l'enseignement agricole.

(f) Les EPLEFPA s'appuient sur plusieurs centres constitutifs : LEGTA (Lycée d'enseignement général et technologique agricole) ; LPA (Lycée professionnel agricole) pour la formation initiale scolaire ; CFAA (Centre de formation d'apprentis agricole) pour la formation initiale par apprentissage ; CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) pour la formation continue ; exploitation agricole et atelier technologique à vocation pédagogique et supports des autres missions notamment celle de l'expérimentation et du développement. Ces centres et leurs projets fédérés fondent ces établissements.

(g) L'enseignement agricole inclut aussi l'enseignement supérieur à travers ses écoles de formation d'ingénieurs et de vétérinaires et ses partenariats avec les universités.

(h) L'UNSA Éducation rappelle que l'originalité de cet enseignement et sa taille relativement modeste imposent donc un traitement et une gestion particulière afin d'en conserver l'essence, et de ne pas le diluer dans un système plus vaste, morcelant son pilotage en autant de régions.

(i) Les EPLEFPA ont un fonctionnement spécifique qui doit être maintenu : le président du conseil d'administration qui peut être un élu (régional, départemental ou communal), un représentant professionnel (employeur ou salarié), un représentant des parents. Il est élu, ce qui confère aux EPLEFPA une plus large autonomie.

(j) Pour l'UNSA Éducation, la cohérence de l'enseignement agricole public demande un vrai pilotage national afin de fédérer ses différentes composantes, enrichir les liaisons et relations d'échange avec les services techniques du ministère de l'agriculture (MAAF) tout en maintenant des relations étroites avec les régions.

(k) La Fédération refuse donc que soient appliquées systématiquement à l'enseignement agricole technique et supérieur les mêmes règles que celles définies pour l'Éducation nationale ou pour l'Enseignement supérieur de l'EN car leurs fonctions sont différentes, et c'est pour cette raison que l'enseignement agricole a été rattaché au ministère de l'Agriculture.

(l) Tout en évitant d'isoler l'enseignement agricole, l'UNSA Éducation revendique que ses règles de fonctionnement soient systématiquement adaptées à ses spécificités, et qu'il garde une capacité d'autonomie sur ses choix organisationnels, pédagogiques et stratégiques.

V/ La recherche pour l'Éducation et la Société

(a) Pour l'UNSA Éducation, il existe un lien étroit entre l'Éducation et la Recherche, mis en évidence par le cercle vertueux des études universitaires qui enseigne en tenant compte des résultats de la recherche et forme les futurs chercheurs et les professionnels de plus en plus nombreux qui ont besoin des méthodes de la recherche, notamment pour la recherche, le développement et l'innovation.

(b) Cette articulation, si elle trouve toute sa légitimité à l'université, doit également imprégner l'ensemble des actes et démarches éducatives.

(c) Ce que les recherches apportent -au-delà des champs purement disciplinaires- comme nouvelles connaissances sur le comportement humain, individuellement et dans son rapport aux autres, sur les apports du numérique, sur les modes d'apprentissages, les fonctionnements en réseaux, les possibilités de développer du pouvoir d'agir... doit trouver toute sa place dans les actes et démarches éducatifs.

1/ La valorisation de l'emploi scientifique

(a) L'UNSA Éducation s'inquiète de la baisse des recrutements dans la Recherche.

(b) Elle revendique un plan ambitieux de formation et de recrutement de chercheurs et d'enseignants-chercheurs.

(c) Elle milite pour une plus grande valorisation de l'emploi scientifique, tant par la revalorisation des salaires des chercheurs et enseignants-chercheurs, par l'augmentation du nombre et des montants des allocations de recherche des doctorants allouées aux jeunes chercheurs que par des opérations et des campagnes de notoriété.

2/ L'augmentation du financement de la Recherche publique

- (a) L'UNSA Éducation revendique une politique ambitieuse de financement de la Recherche publique, inscrite dans la durée.
- (b) Elle propose une forte augmentation des ressources dédiées à la recherche publique, avec pour priorité la hausse des dotations récurrentes aux équipes de recherche, en particulier via le transfert d'une partie des crédits consacrés au Crédit d'Impôt Recherche. Elle demande également le redéploiement de ce dispositif en direction des PME, en le conditionnant à l'embauche de doctorants et de docteurs.
- (c) Elle se bat pour le maintien des grands établissements de recherche, le développement d'UMR avec les universités et le développement des grands établissements de recherche, leurs coopérations avec les laboratoires universitaires et le maillage des lieux de recherche sur l'ensemble du territoire.

3/ La reconnaissance du doctorat

- (a) L'UNSA Éducation revendique la reconnaissance du doctorat, tant dans les conventions collectives que dans toutes les branches de la Fonction publique.

VI/ L'Éducation et la Formation Professionnelle

Si l'éducation n'a pas pour mission exclusive l'insertion professionnelle, pour l'UNSA Éducation, elle y contribue néanmoins activement.

1/ Faire de la voie professionnelle une voie de réussite

- (a) L'UNSA Éducation milite pour la reconnaissance de l'excellence de la voie professionnelle qui doit être une orientation choisie à tous les niveaux. Elle s'oppose à ce que celle-ci soit considérée comme une voie de relégation et d'orientation par défaut.
- (b) Elle revendique des moyens financiers, matériels et humains pour les lycées professionnels publics afin qu'ils offrent les conditions optimales à la formation aux métiers sur l'ensemble du territoire national.
- (c) La prise en compte des évolutions techniques, technologiques et scientifiques doit permettre d'envisager les évolutions professionnelles à venir et d'y préparer les apprenants.
- (d) C'est pourquoi l'UNSA Éducation soutient les démarches et dispositifs permettant la connaissance et les coopérations avec le monde de l'entreprise au sein des cursus scolaires et universitaires, chaque fois qu'ils renforcent la qualité de l'enseignement professionnel, aident à l'orientation et à l'insertion et agissent pour une meilleure réduction des inégalités.

2/ Valoriser l'alternance et l'apprentissage comme vecteur d'excellence

- (a) L'UNSA Éducation considère l'alternance dont celles en apprentissage comme une forme d'éducation d'excellence qui conduit à la réussite.
- (b) Elle considère que la reconnaissance et la formation des tuteurs, leur coopération avec les enseignants et l'équipe éducative, sont des éléments essentiels à la réussite des formations par alternance. De même, les enseignants et les équipes éducatives doivent être formés aux enjeux pédagogiques de l'alternance.

3/ Articuler les parcours tout au long de la vie professionnelle

- (a) Les métiers de demain ne sont pas encore connus et beaucoup de jeunes changeront de métier au cours de leur vie professionnelle ; c'est pourquoi l'UNSA Éducation soutient les dispositifs qui permettent les reprises d'études, les temps de formation continue, les accompagnements aux mobilités professionnelles.
- (b) Elle revendique un statut clarifié pour les GRETA, les GIP et leurs personnels. Elle exige pour ces derniers une égalité de droits, de traitement et de reconnaissance.

4/ Améliorer la formation professionnelle des éducateurs

- (a) Pour l'UNSA Éducation, la formation professionnelle est indispensable pour toutes et tous les éducateurs.
- (b) C'est pourquoi elle soutient les ESPÉ (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) dans toutes les missions statutaires qui sont les leurs.

(c) L'UNSA Éducation revendique des formations communes entre les différents éducateurs travaillant avec les mêmes enfants et jeunes et appelés à coopérer au sein des mêmes politiques éducatives sur les territoires.

A/ Faire des ESPÉ les leviers de la formation professionnelle et universitaire des personnels d'Éducation

(a) Parce que l'UNSA Éducation se félicite de la création des ESPÉ, elle est exigeante pour leur réussite et s'attache à résoudre leurs difficultés. L'UNSA Éducation engagera une réflexion pour consolider le positionnement, le statut et la gouvernance des ESPÉ dans l'ESR. Elle rappelle que le cadre national doit présider à leur déclinaison territoriale. Elle revendique des budgets à la hauteur des objectifs. Elle souhaite qu'une réflexion soit conduite sur les équipes pluri-catégorielles, afin que soient précisés les rôles et missions de chacune des catégories de formateurs qui contribuent à la formation des personnels.

(b) Elle agit pour améliorer les dispositifs de formation des futurs enseignants. En particulier, elle revendique une formation professionnelle et universitaire qui, par l'alternance intégrative assure des savoirs scientifiques, la connaissance des publics et des enjeux du système éducatif, une capacité à concevoir et à mettre en œuvre des démarches pédagogiques diversifiées et adaptées, à travailler en équipe avec l'ensemble des acteurs éducatifs, à développer ses compétences tout au long de sa carrière.

(c) Elle revendique l'implication des ESPÉ dans la formation continue des personnels d'Éducation.

(d) Elle milite pour la mise en œuvre de formations communes entre les enseignants et les autres acteurs éducatifs de l'école et hors l'école.

B/ S'appuyer sur les opérateurs nationaux

(a) La formation des professionnels de l'Éducation passe également par la qualité des outils et supports pédagogiques qui sont créés pour eux et mis à leur disposition ; c'est pourquoi l'UNSA Éducation soutient la reconnaissance et le développement des « opérateurs publics éducatifs ».

(b) Leur travail de recherche et d'expérimentation, de mise en réseau et de formation, d'édition et de diffusion, permet aux enseignants et aux professionnels de l'Éducation de penser leur métier et leur mission de manière dynamique et prospective.

(c) L'UNSA Éducation revendique des statuts stabilisés pour les « opérateurs publics éducatifs », des budgets et des effectifs garantis.

Partie 3 : Combatifs pour un Service public renforcé et des professionnels valorisés

I/ Promouvoir et défendre le Service public

1/ Des principes fondamentaux

(a) L'accès au Service public doit se faire sans aucune discrimination territoriale ou individuelle, notamment pour l'éducation, la culture, la santé, la justice et l'emploi.

(b) Parce qu'elle joue un rôle essentiel pour notre cohésion sociale, l'Éducation doit échapper à la logique marchande.

(c) L'État est responsable de la qualité et de l'égalité d'accès au Service public. Garant du droit, il est le régulateur des politiques et des moyens dont disposent les différents acteurs.

2/ Mobilisés et attentifs à la réorganisation administrative et territoriale de l'État

(a) La réforme territoriale et la nouvelle réorganisation administrative territoriale de l'État (Réate) qui l'accompagne entraînent de profonds changements pour le Service public et les personnels. Les réorganisations doivent avoir pour objectif d'améliorer le Service public sans dégrader les conditions de travail des personnels. L'UNSA Éducation défendra les personnels pour qu'ils ne subissent pas cette réforme. Elle exigera qu'aucune mobilité géographique ne soit imposée.

(b) L'UNSA Éducation sera attentive également aux conséquences sur le service public rendu.

(c) Les modifications structurelles profondes du modèle de Fonction publique issu de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), des Réate successives, sont trop souvent motivées par la seule économie de moyens.

Dans ce cas, ces changements ne font que dégrader le Service public et les conditions de travail des agents. Pour l'UNSA Éducation, c'est inacceptable.

(d) C'est pourquoi la réflexion sur les missions du Service public et leur périmètre doit être approfondie. La revue des missions initiée en septembre 2014 et l'existence d'un Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP) vont dans le bon sens. Pour autant, les concertations dans des délais contraints ne permettent pas d'associer suffisamment toutes et tous les acteurs et de mener le dialogue social et le travail collectif nécessaire sur ce sujet majeur. Pour l'UNSA Éducation, cette réflexion doit se poursuivre dans une démarche constructive associant toutes et tous les acteurs concernés (employeurs, professionnels et citoyens).

(e) La création des Directions départementales Interministérielles (DDI) et les Réate ont renforcé les pouvoirs des préfets et des préfets de région. La dépendance fonctionnelle des corps ministériels par rapport au préfet s'accroît. Pour l'UNSA Éducation, les réorganisations en cours doivent respecter l'identité professionnelle et les missions des personnels concernés.

(f) Les personnels du champ « Jeunesse et Sports » expriment une souffrance importante et une perte d'identité professionnelle. À leur côté, l'UNSA Éducation se battra pour conserver un périmètre ministériel pour la Jeunesse et les Sports.

(g) L'UNSA Éducation demande la construction d'un réseau Jeunesse et Sports composé de directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale articulées avec des unités territoriales interministérielles JSCS dans chaque département et l'ensemble des CREPS existants.

(h) Réaffirmant son attachement aux missions éducatrices des personnels de Jeunesse et des Sports, l'UNSA Éducation demande le rattachement des CEPJ, CTPS, professeurs de sports, ITRF et administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (AENES) à la DGRH du MENESR.

(i) Dans le cadre de la Réate, l'UNSA Éducation sera vigilante sur les conséquences de la nouvelle organisation des académies et des éventuelles mutualisations des services.

Elle s'engagera pour faire respecter les mesures d'accompagnement des personnels.

Dans le cadre de mutualisation des services académiques et de mobilité des personnels, l'UNSA Éducation revendique les mêmes droits que ceux des personnels touchés par les fusions des directions régionales des autres ministères.

(j) Les structures de dialogue social adaptées à la nouvelle organisation de l'État doivent être prévues, ainsi que les moyens syndicaux afférents.

(k) L'UNSA Éducation réaffirme son opposition aux partenariats publics privés créés par l'ordonnance du 17 juin 2004 à des fins de privatisation de missions de Service public. Ces PPP conduisent trop facilement à substituer des emplois précaires à des emplois publics.

3/ Un budget de l'État à la hauteur des missions de Service public

(a) Pour garantir la qualité du Service public, l'État doit construire un budget qui conforte les missions du Service public et l'emploi des agents qui le mettent en œuvre.

(b) En ce sens, les recrutements suffisants doivent être prévus pour assurer les missions définies. Dans ce cadre, l'UNSA Éducation sera particulièrement attentive à la situation des Assistantes et Assistants de services sociaux et des médecins de l'Éducation nationale.

(c) Par ailleurs, afin de permettre une articulation efficace des différents acteurs des filières sociale et de santé, les recrutements d'infirmières et d'infirmiers doivent être confortés.

II/ Affirmer notre modèle de Fonction publique

1/ Valoriser le statut général

(a) L'UNSA Éducation affirme son attachement au Statut général de la Fonction publique et à ses principes fondateurs. Il en découle une Fonction publique de carrière, une distinction du grade et de l'emploi et un recrutement par concours. Définissant également les droits et obligations des fonctionnaires, ce statut protège et garantit l'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

(b) L'UNSA Éducation est attachée à l'existence de grilles indiciaires définies par cadres statutaires (grades, classes et parfois emplois).

(c) La rémunération des fonctionnaires doit prioritairement reposer sur le traitement indiciaire.

(d) L'autonomie des établissements publics du système d'éducation, de formation s'inscrit obligatoirement dans le respect des statuts et des corps types de la Fonction publique de l'État.

2/ Pour une politique de ressources humaines.

A/ Des agents reconnus comme des professionnels

- (a) L'amélioration de la rémunération des personnels est essentielle, la gouvernance et la gestion des ressources humaines aussi.
- (b) L'UNSA Éducation demande la reconnaissance des personnels comme des professionnels compétents et responsables à qui il faut faire confiance a priori.
- (c) L'UNSA Éducation revendique une gestion des ressources humaines fondée sur des règles claires et transparentes et qui prennent réellement en compte la dimension humaine et tiennent compte des aspirations et besoins de chacun.
- (d) C'est en s'appuyant sur les compétences des agents et des salariés que l'on pourra améliorer le service rendu.
- (e) Dans l'ensemble des ministères, les missions des agents et leur identité professionnelle doivent être respectées.
- (f) L'ensemble des personnels, quels que soient leur mission et leur statut, contribue aux missions éducatives des structures dans lesquelles ils travaillent.
- (g) Les indicateurs de performance du système doivent d'une part être mieux définis et partagés et d'autre part ne peuvent constituer en eux-mêmes une politique de gestion des ressources humaines.

B/ Une formation tout au long de la carrière

- (a) Les agents doivent avoir accès à des formations initiales et continues de qualité, en adéquation avec les besoins identifiés et les évolutions prévisibles. Concernant l'entrée dans le métier, l'UNSA Éducation revendique une politique d'accompagnement avec des tuteurs formés et reconnus.
- (b) La formation continue doit être pensée comme un accompagnement permanent des agents, favorisant le développement des compétences professionnelles, le travail d'équipe, la capacité d'adaptation aux évolutions.
- (c) L'exercice du droit à la formation continue exige qu'une enveloppe budgétaire suffisante soit affectée spécifiquement à la formation continue dans tous les ministères et dans tous les versants de la Fonction publique. Concernant les professionnels de santé, les obligations du développement professionnel continu (DPC) des personnels de santé doivent être prises en compte.
- (d) L'UNSA Éducation revendique une réelle mise en œuvre des dispositions relatives à la formation tout au long de la vie (Compte personnel de formation, périodes de professionnalisation, DIF, CIF) inscrites dans les textes. Pour être effective, des crédits doivent y être consacrés.
- (e) Le droit à la Validation des acquis de l'expérience doit être mis en œuvre et élargi. Dans la Fonction publique, les moyens humains et financiers nécessaires doivent être prévus pour informer et accompagner les agents.

C/ Pour une mobilité choisie

- (a) L'UNSA Éducation demande des possibilités réelles et accrues de mobilité choisie entre les corps et cadres d'emploi, dans un cadre interministériel comme entre les versants de la Fonction publique.
- (b) L'UNSA Éducation rappelle son opposition aux principaux articles de la loi sur la mobilité du 3 août 2009. Favorable à une mobilité choisie, elle condamne les dispositions visant à une mobilité subie par redéploiement des fonctionnaires.
- (c) La mobilité professionnelle doit s'accompagner d'une préparation ou d'une adaptation au nouvel emploi. Les agents doivent bénéficier des dispositifs d'accompagnement prévus au niveau de la Fonction publique.

D/ Des parcours professionnels et des carrières adaptés

- (a) L'UNSA Éducation revendique une politique des ressources humaines qui permette d'éviter l'usure professionnelle (périodes sabbatiques, de formation ou de réorientation, temps partiel choisi, mobilité fonctionnelle, réadaptation à l'emploi, reclassement, aménagement des conditions et du temps de travail et évolution de carrière pour changement d'activité). Ces dispositifs doivent être accessibles à l'ensemble des corps.
- (b) L'UNSA Éducation revendique une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui permettent d'anticiper les restructurations et la gestion des recrutements.
- (c) Les fins de carrières doivent pouvoir être aménagées.
- (d) Pour l'UNSA Éducation et ses syndicats, le protocole PPCR doit permettre l'amélioration des grilles indiciaires, de mettre en adéquation les rémunérations avec les qualifications et les emplois exercés.

(e) L'UNSA Éducation agira, dans les différentes instances, pour que la Fonction publique réponde aux exigences légales d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Pour cela, il est nécessaire d'adapter les postes de travail et d'assurer l'accompagnement indispensable.

E/ Santé, sécurité et conditions de travail : réaffirmer les CHSCT et la prévention

(a) La Fonction publique de l'État est soumise, en matière de santé et de sécurité au travail, aux mêmes exigences que le secteur privé. Les employeurs doivent veiller à la santé, à la sécurité, aux conditions de travail et à la protection des agents placés sous leur autorité. L'UNSA Éducation revendique une véritable médecine du travail. Elle revendique que l'État respecte ses obligations réglementaires en matière de médecine de prévention. Ceci implique un suivi médical régulier de tous les personnels.

(b) Les CHSCT doivent être des espaces de dialogue et d'actions efficaces, dont les administrations doivent respecter les prérogatives et les moyens donnés aux membres afin d'assurer au mieux leurs fonctions.

(c) La prévention doit être un axe de travail majeur. Elle nécessite l'implication de tous les acteurs et la mise en place d'équipes pluridisciplinaires composées de professionnels spécialistes de la question capables d'établir des diagnostics, des plans de prévention ou de régulation, et spécialisés dans l'accompagnement des personnes. La priorité doit être donnée à la mise en place d'actions de prévention primaire. Une impulsion ministérielle est nécessaire.

(d) La réussite d'un plan de prévention réside sur l'implication d'une équipe dont tous les acteurs de la santé et de la sécurité au travail travaillent ensemble : médecins de prévention et équipe pluridisciplinaire (psychologue, ergonome, infirmier,...), conseillers et assistants de prévention, inspecteurs santé et sécurité au travail, personnels de service social et les membres des CHSCT.

Leurs missions doivent être mieux reconnues et respectées.

(e) La prévention nécessite une approche qui prenne en compte le travail réel, s'appuyant sur le vécu des agents et sur leur participation effective.

(f) En Guyane l'affectation de femmes seules en sites isolés ne peut se faire que si les conditions de logement, de transport et de sécurité sont effectives pour prévenir les risques.

F/ Un accès élargi à l'action sociale

(a) L'action sociale, culturelle et de loisirs en faveur des personnels est destinée à accompagner et à aider les agents dans les différentes étapes de leur vie professionnelle.

(b) Toute personne doit pouvoir bénéficier, sous certaines conditions, de prestations sociales, culturelles et de loisir, collectives ou individuelles, ministérielles ou interministérielles. Ces prestations doivent être portées à la connaissance des agents. Les budgets doivent le permettre.

Les agents ont le droit au respect de leur vie privée. L'anonymat des dossiers dans les instances d'action sociale doit être la règle.

(c) L'UNSA Éducation participe à tous les niveaux pour le développement de l'accès aux prestations sociales et l'augmentation de leur taux. Ces deux axes majeurs participent à la compensation des conséquences des disparités territoriales sur le coût de la vie.

G/ Un pouvoir d'achat amélioré

(a) L'UNSA Éducation revendique la revalorisation salariale des personnels de l'ensemble des métiers de l'Éducation, de la Formation, de la Recherche et de la Culture, quel que soit leur lieu d'exercice.

(b) L'UNSA Éducation s'oppose à l'individualisation de la rémunération au travers de parts liées à la performance ou au mérite.

(c) L'UNSA Éducation revendique une harmonisation généralisée des régimes indemnitaires sur la base du régime indemnitaire le plus favorable de la Fonction publique.

(d) Les indemnités ne peuvent être utilisées pour mettre en place des rémunérations « au mérite ».

(e) Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été créé malgré l'opposition de l'UNSA à ce dispositif complexe et peu transparent. L'UNSA Éducation veillera à ce que la mise en œuvre ne se fasse pas au détriment des agents et que les cadres nationaux soient respectés. Elle agira pour faire modifier et évoluer positivement ce régime.

(f) Le « dégel » du point d'indice des fonctionnaires est indispensable. Pour autant, la valeur du point d'indice n'est pas le levier unique de la revalorisation des fonctionnaires, ni même le plus juste. L'UNSA Éducation s'investira dans les discussions annuelles prévues sur la rémunération des fonctionnaires.

(g) Dans le cadre du protocole PPCR, l'UNSA Éducation va se mobiliser pour que les arrêtés et les décrets validant les restructurations des différentes grilles soient publiés avant le printemps 2017.

(h) L'UNSA Éducation porte une attention particulière aux agents aux plus faibles rémunérations. Même en situation d'emploi, ils peuvent se trouver en situation de pauvreté.

(i) Une attention particulière doit être portée aux conditions d'exercice (prime d'installation, hébergement, accès aux soins...) des agents affectés en sites isolés (fleuves...).

H/ Temps de travail

(a) L'UNSA Éducation réaffirme avec force son attachement aux accords politiques obtenus au moment des négociations des ARTT dans la Fonction publique et leur transcription dans les textes législatifs et réglementaires.

(b) Elle veillera au strict respect du cadrage national issu de l'accord politique signé le 16 octobre 2001 pour les personnels BIATSS du MENESR grâce à son action déterminée. S'il devait y avoir des modifications, elles devraient être négociées dans les mêmes conditions.

I/ Un dialogue social et des instances de concertation renforcées

(a) L'UNSA Éducation va continuer à œuvrer à la construction d'une démocratie sociale.

(b) L'UNSA Éducation soutient l'UNSA pour faire évoluer le principe de l'accord majoritaire vers les règles en vigueur dans le privé : un accord serait valable s'il était signé par les organisations syndicales représentant 30% des voix des organisations représentatives, une majorité de 50% pouvant s'y opposer.

(c) Les instances de concertation sont des lieux essentiels pour le dialogue social. Les ministères et les administrations publiques doivent avoir une réelle volonté de le faire vivre en particulier dans les CT et les CHS-CT.

(d) Les compétences de ces instances doivent être reconnues et renforcées.

(e) L'UNSA Éducation revendique le maintien des comités techniques spéciaux des services académiques.

(f) Conformément à la législation en vigueur, un dispositif doit être mis en place au sein de la Fonction publique pour contraindre les employeurs publics à engager des discussions dès le dépôt d'un préavis de grève.

(g) L'UNSA Éducation sera vigilante au maintien des compétences des commissions paritaires en particulier en matière de carrière et de mutations et s'opposera à la prolifération des postes à profil.

J/ Une évaluation juste et objective des personnels

(a) La politique d'évaluation des personnels doit être en cohérence avec notre vision de l'Éducation et nos valeurs.

(b) L'évaluation et l'entretien professionnel doivent être dissociés des procédures d'avancement d'échelon.

(c) Les procédures d'évaluation, quelles que soient leurs formes, doivent contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles. Elles doivent reposer sur des indicateurs objectifs et mesurables, et doivent permettre la mise en place de formations individualisées. Les évaluateurs doivent être formés.

(d) Le dispositif de reconnaissance de l'expérience professionnelle (RAEP) doit être mis en place pour l'ensemble des personnels de la Fonction publique.

III/ Agir pour les personnels non-titulaires

(a) L'UNSA Éducation, signataire de l'accord du 31 mars 2011 à l'origine de la Loi Sauvadet, se préoccupe de la situation des personnels non-titulaires. Elle se félicite de la prolongation du dispositif jusqu'en 2018 tout en se préoccupant de sa prorogation. Elle va continuer à agir pour favoriser leur titularisation, mais également pour améliorer leurs conditions de travail, leur rémunération, leur gestion et défendre leurs droits tout en cherchant à les faire progresser.

(b) Les emplois publics permanents ont vocation à être occupés par des fonctionnaires. L'UNSA Éducation s'opposera à toute tentative, en particulier dans l'Enseignement supérieur, de développer des « pseudos corps » de contractuels d'établissement alignés sur des corps de fonctionnaires existants. Si l'on doit bien améliorer la situation des non-titulaires, l'UNSA Éducation refuse la création d'une Fonction publique parallèle de contrat.

(c) L'UNSA Éducation revendique la mise en place d'une véritable gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences qui permette une meilleure gestion des recrutements.

(d) Dans le cadre de la défense des agents non titulaires l'UNSA Éducation condamne les discriminations sexuées indirectes (contrats à temps incomplets touchant majoritairement des femmes) et inter catégorielles (les différentes catégories A, B et C sont traitées différemment).

Ces discriminations enkystent des milliers d'agents non titulaires contractuels dans la pauvreté par le développement de contrats à temps incomplets. Cette situation doit évoluer.

L'UNSA Éducation a déjà condamné lors de son congrès de Bordeaux en 2008 le développement de tels contrats, souvent illégaux mais tolérés.

L'ensemble du système éducatif public quel que soit le ministère recrute au sein de ses établissements sous tutelle de nombreux contractuels (les) sur budget propre à travers les CFA et les UFA sur les crédits de l'apprentissage gérés et pilotés par les régions ou au sein des GRETA , des CFPPA , des services de formation continue des établissements du supérieur sur les crédits de la formation continue soumis à des procédures d'appels d'offres concurrentiels lancés par les régions, par certains services d' État , des fonds d'assurance formation.

L'UNSA Éducation considère que ces agents sont des agents à part entière du service public et ont vocation à être titularisés.

Mais leurs conditions d'emplois, de travail, de rémunération au sein des établissements publics doivent leur permettre d'avoir une vie digne quelle que soit leur catégorie dans le cadre de parcours professionnels sécurisés.

L'UNSA éducation appelle dans ce domaine à une coopération plus forte entre l'État, ses départements ministériels, les Régions, les établissements publics.

L'UNSA Éducation appelle à un travail transversal entre l'UNSA interpro, l'UNSA Fonction publique et l'UNSA Éducation afin de dégager un positionnement commun permettant la défense du service public d'éducation et la défense des personnels contractuels non titulaires financés par les fonds de l'apprentissage et de la formation continue.

(e) L'UNSA Éducation demande que les personnels contractuels des GIP soient alignés sur la totalité du droit commun des personnels contractuels de l'Éducation nationale et de la Fonction publique de l'État, et tout particulièrement en matière de droit à concours internes et réservés et de droits sociaux (contrats, recrutement, renouvellement et rupture de contrat, droit à la formation, à congé, au compte épargne temps, à l'aide sociale...).

(f) L'UNSA Éducation dénonce le recrutement de vacataires dans les services médicaux et sociaux et demande l'extinction de ces recours et leur transformation immédiate en contrats annuels.

(g) En ce qui concerne les personnels d'accompagnement au sein des écoles et des établissements, l'UNSA Éducation revendique des emplois stables et des personnels qualifiés.

(h) Pour les personnels sous statut d'Assistant d'éducation, nous revendiquons que des facilités d'insertion professionnelle dans les métiers de l'Éducation soient trouvées.

(i) Pour les personnels recrutés sur des contrats aidés de droit privé, l'UNSA Éducation revendique une formation d'adaptation à l'emploi. Elle exige également un accompagnement tout au long du contrat, avec une mise en œuvre par les services ministériels déconcentrés d'une aide vers l'accès à l'emploi durable et à une qualification. L'UNSA Éducation dénonce la charge supplémentaire imposée aux EPLE pour le recrutement et la gestion de ces personnels.

(j) L'UNSA Éducation travaille activement à la pérennisation de métiers pour les missions liées à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. La création des AESH n'est pas un progrès suffisant dans cette voie.

(k) Les dispositifs qui reposent sur l'apprentissage ne peuvent constituer des voies de recrutement direct.

(l) L'UNSA Éducation revendique, lors du recrutement des contractuels, a minima, le premier échelon des grilles fonction publique correspondant aux emplois auxquels ils accèdent.

IV/ Renforcer le réseau des personnels de l'Éducation à l'étranger

(a) Les établissements français d'enseignement, les établissements culturels, la coopération linguistique et éducative, la francophonie concourent à la solidarité et au rayonnement de la culture et de la langue française. L'UNSA Éducation demande donc le renforcement des opérateurs publics pour la gestion de tous les collègues en poste à l'étranger.

(b) Pour l'UNSA Éducation, la préparation au départ en poste à l'étranger, ainsi que l'accompagnement tout au long de la mission et le retour en France sont des étapes qui méritent un accompagnement permanent afin de répondre à la double demande, de Service public d'une part, et de représentation de la France à l'étranger d'autre part.

(c) L'UNSA Éducation rappelle que le recours aux contractuels de droit local doit être clairement encadré. Toute facilité doit être donnée à ceux qui désirent présenter un concours de la Fonction publique ou qui doivent effectuer une année de stage en France pour validation.

(d) L'UNSA Éducation souhaite que les acquis des expériences à l'étranger puissent être reconnus et validés lors du retour en France.

V/ Défendre les personnels de droit privé

1/ Notre responsabilité syndicale

(a) La responsabilité syndicale de l'UNSA Éducation s'étend également à des personnels de droit privé exerçant leur activité dans les domaines de l'Éducation (y compris dans le champ social), de la Recherche, de la Culture et des Sports.

(b) Certains d'entre elles et d'entre eux exercent des missions de Service public. Ces missions doivent pouvoir faire l'objet d'une délégation de Service public à une association ou à un mouvement, partenaire de la société éducative. S'ils le souhaitent, l'UNSA Éducation revendique pour ces personnels la possibilité d'intégration dans les Fonctions publiques.

2/ Des moyens à la hauteur des ambitions

(a) Les budgets de fonctionnement et d'investissement des établissements et des associations ayant délégation de Service public doivent être à la hauteur des ambitions affichées par les pouvoirs publics.

(b) Leurs personnels doivent se voir garantir un déroulement de carrière attractif, des formations de qualité et des conditions de travail respectueuses des individus. Leur volonté de faire évoluer leur emploi, leurs compétences et d'améliorer leur parcours professionnel doit être respectée. Les plans de formation continue, le Compte personnel de formation et le congé individuel de formation (CIF) comme la validation des acquis de l'expérience (VAE) constituent des moyens légaux à optimiser pour favoriser cet objectif. Des formations qualifiantes doivent être proposées.

(c) L'UNSA Éducation revendique une augmentation de la prise en charge pour l'accompagnement des dossiers de VAE par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Cet accompagnement doit faire l'objet d'un projet individualisé qui doit être porté à 70 heures au minimum.

3/ Droits des salariés

(a) L'UNSA Éducation exige le respect et le renforcement des instances représentatives du personnel. Elle demande, entre autre, des moyens supplémentaires en termes de délégations pour les élus ayant des responsabilités dans ces instances.

(b) L'UNSA Éducation exige le respect fondamental au droit à l'égalité au travail et revendique pour les salariés porteurs d'un handicap, au cours de leur carrière ou reconnus inaptes au poste de travail, l'obligation de réadaptation et le reclassement professionnel adapté à leurs nouvelles potentialités.

(c) L'UNSA Éducation agira dans les différentes instances pour que les employeurs répondent aux exigences légales d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Pour cela, il est nécessaire d'adapter les postes de travail et d'assurer l'accompagnement indispensable.

(d) L'UNSA Éducation exige le respect du droit du travail et condamne les tentatives, d'où qu'elles viennent, visant à remettre en cause les garanties actuelles du contrat de travail et ainsi accentuer la précarité des salariés.

(e) L'UNSA Éducation revendique la reconnaissance et la valorisation du métier d'animateur. Elle exige une stricte distinction entre les animateurs occasionnels volontaires et les animateurs professionnels.

VI/ Pérenniser notre système de retraites et de pensions

(a) L'UNSA Éducation réaffirme son attachement indéfectible à la retraite par répartition et au système de retraite des fonctionnaires qui reposent sur un principe de solidarité intergénérationnelle. Chaque travailleur doit être informé, de la façon la plus large possible, de sa situation, de ses droits, et de ses possibilités de poursuite de son activité afin de pouvoir prendre sa retraite au moment le plus opportun.

Elle refuse toute tentative de capitalisation.

(b) Face aux incertitudes pesant sur les prévisions de croissance et d'emploi et aux urgences budgétaires, pour faire vivre notre système de retraite et de pension dans un contexte démographique et économique changeant, des adaptations pourront être nécessaires. L'objectif principal est de garantir un revenu de remplacement satisfaisant, assurant une vie digne, le plus proche possible du revenu d'activité, le cumul emploi-retraite devant être plafonné. Les ajustements à opérer dans le régime général doivent, pour être équilibrés, prendre en compte quatre leviers : l'âge légal de jouissance de la pension, la valeur de l'annuité, la durée et le montant des cotisations afin de limiter les effets de rupture brutaux susceptibles de menacer l'acceptation sociale de la solidarité intergénérationnelle.

(c) Pour l'UNSA Éducation, l'institution d'un comité de suivi par la loi du 20 janvier 2014 introduit un mode de gouvernance indispensable à notre système de retraites, à condition que la consultation des partenaires sociaux et la légitimité démocratique des décideurs politiques soient respectées. Dans ce cadre, un fonctionnement plus juste du système de retraites nécessite des mesures contre les inégalités, particulièrement celles touchant aux salariés victimes de la pénibilité au travail, aux carrières incomplètes et aux femmes.

(d) L'UNSA Éducation revendique que, dès que la pérennité du système de retraite le permettra, les effets de la décote soient atténués jusqu'à être complètement supprimés.

Dans l'attente, elle soutiendra toute mesure permettant d'atténuer les effets de la décote pour les plus précaires et les plus modestes.

(e) L'UNSA Éducation défend les mesures obtenues par l'UNSA réduisant les inégalités (la loi du 20 janvier 2014), ainsi que l'instauration du compte personnel de prévention de la pénibilité qu'elle revendiquait depuis longtemps.

(f) En ce qui concerne la prise en compte des enfants dans le calcul de la pension, l'UNSA Éducation revendique qu'elle soit attribuée sous forme de forfait dès le premier enfant. Dans la Fonction publique, l'UNSA Éducation demande la prise en compte d'un an par enfant, quel que soit le moment de sa naissance.

(g) L'UNSA Éducation réaffirme son attachement au principe de la pension de réversion. Elle doit permettre au conjoint survivant, mariés ou pacsé de vivre décemment.

(h) L'UNSA Éducation défend le régime des fonctionnaires et les régimes spéciaux dont le taux de remplacement dépend du maintien de la logique de carrière. Dans le secteur privé, l'UNSA réaffirme le droit à la retraite complémentaire dès lors que le droit au régime de la retraite générale est acquis (dispositif 60 ans, carrières longues).

(i) Pour l'UNSA Éducation, des conditions de vie dignes doivent être garanties aux retraités; leur pouvoir d'achat des retraités doit être préservé. C'est pourquoi elle est attachée au principe d'une revalorisation annuelle des pensions, notamment modestes, en vue d'augmenter sensiblement leur pouvoir d'achat.

Une attention particulière devra être portée aux retraités bénéficiant de l'allocation du minimum vieillesse afin qu'ils puissent atteindre un seuil minimal de ressources. L'UNSA revendique que le montant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA : minimum vieillesse) soit progressivement revalorisé pour atteindre le seuil de pauvreté.

(j) L'UNSA Éducation rappelle son attachement au principe d'une pension Fonction publique calculée en référence aux 6 derniers mois. Elle s'opposera à tout projet remettant en cause cette avancée sociale.

(k) En ce qui concerne le Régime additionnel de la Fonction publique (RAFP), l'UNSA Éducation sera vigilante à sa gestion. Elle s'opposera à toute volonté qui viserait à utiliser ce dispositif pour remettre en cause le traitement indiciaire comme part principale de la rémunération. Elle prend acte de la mise en place récente d'une intégration partielle des indemnités dans le traitement indiciaire (PPCR) et demande la prolongation de cette mesure.

(l) Pour l'IRCANTEC, l'UNSA Éducation est attentive à l'équilibre du dispositif qui ne doit pas pénaliser les personnels bénéficiaires.

(m) Dans le régime général, l'UNSA Éducation réaffirme la nécessité de percevoir la pension du régime complémentaire obligatoire dès que la pension de base est acquise.

ANNEXE DES ACRONYMES

1. AESH : Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap
2. ANR : Agence Nationale de la Recherche
3. ARTT : Accord sur la Réduction du Temps de Travail (2002)
4. ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
5. BIATSS : Personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
6. BN : Bureau National
7. CANOPE : Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques
8. CAP : Commission Administrative Paritaire
9. CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
10. CES : Confédération Européenne des Syndicats
11. CFAA : Centre de formation d'apprentis agricole
12. CFPPA : Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
13. CIF : Congés Individuel de Formation
14. CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
15. CN : Conseil National
16. CNAL : Comité National d'Action Laïque
17. CNED : Centre National d'Enseignement à Distance
18. COP : Conseiller d'Orientation Psychologue
19. DRAC : Direction Régionale Des Affaires Culturelles
20. DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
21. DSDEN : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
22. EPLE : Etablissement Public Local d'Enseignement (Collèges et Lycées)
23. EPLEFPA : Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles
24. ESPé : Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation
25. ESR : Enseignement Supérieur et Recherche
26. GIP : Groupement d'intérêt public
27. GRETA : Groupement d'Etablissements
28. IE : Internationale de l'Éducation
29. IRCANTEC : Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques
30. IUT : Institut Universitaire de Technologie
31. LEGTA : Lycée d'enseignement général et technologique agricole
32. LMD : Licence Master Doctorat
33. LPA : Lycée professionnel agricole
34. MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
35. MENESR : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
36. NEET's : Not in Education Employment or Training
37. OMS : Organisation Mondiale de la Santé
38. OPCA : Organismes Paritaires Collecteurs Agréés
39. PEDT : Projet Educatif Territorial
40. PME : Petites et Moyennes Entreprises
41. PMI : Centre De Protection Maternelle Et Infantile
42. PPCR : Parcours Professionnels Carrière et Rémunération
43. RAEP : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle
44. RAFP : Régime Additionnel de la Fonction Publique
45. REME : Répertoire Interministériel des Métiers de l'Éducation
46. RI : Règlement Intérieur
47. RIFSEEP : Régime Indemnitaire de Fonctions de Sujétions, de l'Expertise et l'Engagement Professionnel
48. SPRO : Service Public Régional d'Orientation
49. STS : Section de Technicien Supérieur
50. TPE : Très Petites Entreprises
51. UD : Union Départementale interprofessionnelle
52. UFR : Unité de Formation et de Recherche
53. UMR : Unité Mixte de Recherche
54. UNSA : Union Nationale des Syndicats Autonomes
55. UR : Union Régionale interprofessionnelle
56. VAE : Validation des Acquis de l'Expérience